

STATUT FINANCIER du DMF

Saison 2024-2025

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU DMF

Coordonnées du club

Manque ou coordonnées incomplètes des dirigeants	10.00€
Membres du Bureau du comité du club non licenciés (par personne)	10.00€

Cotisations des clubs

Cotisation départementale	55.00€
Appel de cotisation pour reconstitution de fond de réserve	45.00€

Football loisir et vétérans

Droit d'engagement	10.00€
--------------------	--------

Déplacement

Calcul des frais de déplacement : prix du km	1.50€
--	-------

Challenges et tournois

Déclaration tardive (moins de 7 jours)	30.00€
Compétitions organisées sous une autre forme que 1 à 3 journées consécutives	100.00€

Organisation sans déclaration préalable	76.00€
---	--------

Organisation et/ou participation à un tournoi ou rassemblement U7 ou U9 donnant lieu à un classement	76.00€
--	--------

Matches amicaux ou d'entraînement

Non observation des prescriptions sur l'utilisation de joueurs d'autres clubs	18€ à 61€
---	-----------

Non établissement d'une feuille de match officielle	15.00€
---	--------

Matches amicaux

Épreuve non conforme aux règlements officiels sans déclaration	18€ à 61€
--	-----------

Match contre association non affiliée	15.00€
---------------------------------------	--------

Accompagnement équipes de jeunes

Absence de dirigeant équipe de jeunes	15.00€
---------------------------------------	--------

Désordre sur le terrain

Absence de mesures pour assurer la sécurité sur le terrain	60.00€ à 305€
--	---------------

Non accompagnement de l'arbitre et de ses assistants	30.00€
--	--------

Pénalisations

1 ^{er} avertissement	12.00€
-------------------------------	--------

2 ^e avertissement	24.00€
------------------------------	--------

3 ^e avertissement	24.00€
------------------------------	--------

Ouverture de dossier disciplinaire (rapport et exclusion)	48.00€
---	--------

Ouverture de dossier disciplinaire par le club signataire de la convention	24.00€
--	--------

Ouverture de dossier disciplinaire donnant lieu à instruction	70.00€
---	--------

Joueurs sélectionnés

Club conseillant à un de ses joueurs de ne pas accepter la sélection	18€ à 30€
--	-----------

Organisation de match dans le périmètre interdit par la LGEF ou le DMF (en cas de match interrégional)	107.00€
--	---------

Club absent ou non représenté avec l'équipe 1 lors d'une opération de détection	100.00€
---	---------

RÈGLEMENTS SPORTIFS DES COMPÉTITIONS DU DMF

Chapitre 1 Engagements et renonciation à l'accession

Article 3.1	Délais non respecté pour la renonciation à l'accession	35.00€
Article 3.2	Droits d'engagement championnats et coupes seniors hommes D1 et D2	77.00€
	Droits d'engagement championnats et coupes seniors hommes D3 et D4	58.00€
	Droits d'engagement championnats et coupes féminines séniors	45.00€
	Droits d'engagement championnats et coupes jeunes	31.00€

Chapitre 3 Forfaits

Article 2.1 **Indemnités** à verser au club adverse (déclaration à faire 7 jours avant la date de la rencontre) :

D1	75.00€
D2	61.00€
D3	53.00€
D4	38.00€
Championnats MOSELLE Jeunes	30.00€
Autres jeunes y compris football animation	11.00€
Vétérans-loisir	17.00€

Les frais d'arbitrage et de délégation éventuels sont à la charge du club de l'équipe déclarant forfait.

Amendes à verser au DMF pour un forfait en championnat et en coupe

D1	38.00€
D2	29.00€
D3	27.00€
D4	23.00€
Jeunes à 11	15.00€
Autres jeunes y compris football animation et féminines	11.00€
Vétérans-loisir	17.00€

Article 2.4 **Amendes** pour forfait général

D1	76.00€
D2	61.00€
D3	53.00€
D4	46.00€
Jeunes à 11	30.00€
Autres jeunes y compris football animation et féminines	15.00€
Vétérans-loisir	25.00€

Article 3.6 **Terrains impraticables**

Visite de plusieurs terrains (forfait)	10.00€
Visite d'un seul terrain (frais réels)	0.423 €/km
Non-respect de la procédure d'urgence	25.00€

Article 7.5 **Heures et ordre des rencontres**

Demande de dérogation formulées à moins de 7 jours de la date du match	
Foot à 11 et U13	38.00€
Foot éducatif	8.00€

Article 8.1.2 **Couleurs des maillots**

Maillot non numéroté de 1 à 99	1.00€
Club ne jouant pas avec ses couleurs déclarées	5.00€

Article 8.3 **Drapeaux de touche**

Absence après 1 ^{er} avertissement	5.00€
---	-------

Article 8.4 **Boîte de secours**

	Manque de boîte de secours	10.00€
Article 9.2.7	Feuilles de match	
	Foot éducatif	
	Envoi tardif	20.00€
	Feuille incomplète	12.00€
	Feuille de Match Informatisée (FMI)	
	Club à l'origine de la non-utilisation	25.00€
	Non envoi après clôture	10.00€
	Défaillance de la tablette	20.00€
	Non envoi d'une feuille de match papier en cas de défaillance de la	
FMI		20.00€
Article 9.5	Droit de réserve (y compris technique), réclamation, évocation	
		25.00€
	Rétrocession club adverse si gain de cause	30.00€
	Frais de procédure	20.00€

Chapitre 4

Article 4.1 **Règlementation**

	Club ayant fait jouer un joueur non licencié ou non qualifié pour la	
	catégorie intéressée y compris foot à 8, à 5 ou à 4	40.00€
	En cas de récidive de cette infraction	60.00€
	Infraction à l'article 168 des RG de la FFF : limitation à 3 licenciés U13	
surclassés en U13		10.00€
	Joueur qualifié pour un club du DMF jouant dans un club non affilié	
		15.00€
	Joueur participant à plusieurs rencontres : application des articles 151 et	
215 des RG de la FFF		76.00€
	Non présentation de la feuille de match de l'équipe 2, de l'équipe 3 et	
suivantes		30.00€
	Feuille de match incomplète	12.00€

Chapitre 5 **Appels**

	Frais de dossier d'une affaire administrative	65.00€
	Frais de dossier d'une affaire disciplinaire	110.00€
	Remboursement des frais d'une affaire administrative	70.00€
	Remboursement des frais d'une affaire disciplinaire	115.00€

COUPES DE MOSELLE

Article 12	Non-port des équipements fournis par le partenaire	50.00€
------------	--	--------

RÈGLEMENTS FUTSAL

Article 13 **Forfaits**

Indemnité au club organisateur

	Championnats Futsal MOSELLE seniors	60.00€
	Coupe Futsal MOSELLE Seniors	60.00€
	Championnats Futsal MOSELLE Jeunes	40.00€
	Coupes Futsal MOSELLE Jeunes	40.00€

Amende à verser au DMF

	Championnats Futsal MOSELLE seniors	35.00€
	Coupe Futsal MOSELLE Seniors	35.00€
	Championnats Futsal MOSELLE Jeunes	30.00€

Coupes Futsal MOSELLE Jeunes	30.00€
En cas de forfait général tant en championnat qu'en coupe les amendes sont doublées.	
Dans d'engagement dans les championnats	
Seniors	40.00€
Jeunes et féminines	30.00€
Règlementation des épreuves Futsal organisées par les clubs : non-respect de la réglementation prévue à l'article 3	76.00€

Règlementation concernant les finales Futsal : amende pour absence ou non représentation lors de la remise des récompenses	50.00€
--	--------

STATUTS DU DISTRICT MOSELLAN DE FOOTBALL

Article 9.2 Cotisation annuelle des « Membres individuels »	8.00€
Article 12.3 Amende aux clubs pour absence ou non-représentation aux assemblées générales	50.00€

RÈGLEMENT DES TERRAINS

Agrément, confirmation de visite périodique réglementaire, changement de catégorie :	
Catégories 5 et 6	26.00€
Catégories 3 et 4	50.00€
Frais de contrôle de l'éclairage pour compétitions du DMF et de la LGEF	54.00€

CONSEIL DES ÉDUCATEURS

Seconde absence à une convocation	75.00€
-----------------------------------	--------

STATUT MOSELLAN DE L'ARBITRAGE

Droit de mutation des arbitres si l'arbitre était présent au moins cinq ans au club ou s'il a été formé par le club	500.00€
Part virée sur le compte du club quitté	300.00€
Part due au DMF	200.00€

STATUT MOSELLAN DES JEUNES

Article 3.1 Ententes

Non-engagement ou forfait lors de la phase d'automne	19.00€
Forfait avant le premier match	102.00€
Pénalités au regard de l'article 1 (obligations)	
Équipe représentative en D1	250.00€
Équipe représentative en D1	200.00€
Équipe représentative en D1	150.00€
Équipe représentative en D1	100.00€

FOOTBALL ÉDUCATIF : U7, U9 et U11

Amende pour refus d'organisation d'un rassemblement ou d'un plateau	80.00€
Indemnité pour l'organisation de plus d'un rassemblement ou d'un plateau par phase	80.00€
Forfait non-excuse à un rassemblement ou à un plateau	10.00€

CAISSE DE PÉRÉQUATION

Contribution forfaitaire à la charge du club de D1 recevant 170.00€

>>> <<